Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DE LA GUADELOUPE

cget
Commissariat général à l'égalité des territoires

Grand Sud Caraïbe
Communauté d'Agglomération

NOTE DE CADRAGE

APPEL A PROJETS 2020
POLITIQUE DE LA VILLE

Contrat de Ville Intercommunal
2015 - 2020
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND SUD CARAIBE

COMMUNE DE BAILLIF

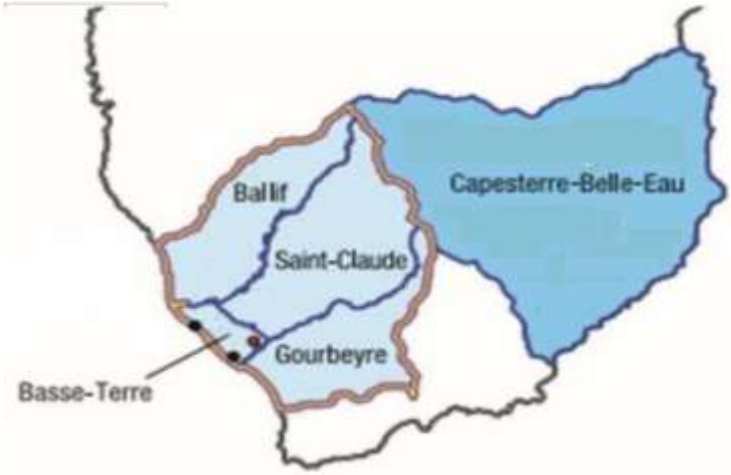

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GUADELOUPE
REGION GUADELOUPE
Caisse des Dépôts
ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de la Guadeloupe, de St-Martin et de St-Barthélemy
ars
CCI ÎLES DE GUADELOUPE
pôle emploi

SOMMAIRE

I)	*LES ELEMENTS DE CONTEXTE DU CONTRAT DE VILLE INTERCOMMUNAL DU GRAND SUD CARAIBE*	*Page 3*
II)	*LES NOUVELLES ORIENTATIONS DU CONTRAT DE VILLE ET SES PRIORITES POUR L'ANNEE 2020*	*Page 4*
III)	*LES TERRITOIRE ET PUBLIC CONCERNES*	*Page 19*
IV)	*LES CRITERES D'ELIGIBILITE ET D'EXAMEN DES DOSSIERS*	*Page 21*
V)	*LA PROCEDURE DE DEPOT DES DOSSIERS*	*Page 22*
VI)	*LE REPERTOIRE DES ACTEURS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE*	*Page 24*
VII)	*LA LISTE DES RUES DES QUARTIERS PRIORITAIRES*	*Page 27*
VIII)	*INFORMATIONS UTILES*	*Page 29*
IX)	*DONNEES UTILES*	*Page 30*

I – LES ELEMENTS DE CONTEXTE DU CONTRAT DE VILLE INTERCOMMUNAL DU GRAND SUD CARAIBE

Issu de la Loi de Programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, **le Contrat de Ville intercommunal de la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe constitue le cadre contractuel de mise en œuvre de la Politique de la ville** sur le territoire du Sud Basse-Terre. Il est désormais piloté à l'échelle de la Communauté d'agglomération, en articulation avec les services de l'Etat, les villes de Baillif, Basse-Terre, Capesterre-Belle-Eau, Gourbeyre et Saint-Claude.

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité nationale et locale en faveur des quartiers cumulant pauvreté et difficultés économiques et sociales, à travers laquelle les interventions complètent les politiques de droit commun (éducation, logement, action sociale, etc.).

Elle désigne le terme regroupant l'ensemble des politiques publiques de lutte contre toutes les formes d'exclusion en milieu urbain répondant aux difficultés socio-économiques de territoires identifiés en difficulté.

Elle est conduite dans une approche partenariale, transversale et participative avec l'État, l'EPCI, les collectivités territoriales, les organismes publics et les acteurs privés afin d'assurer l'égalité entre les territoires, réduire les écarts de développement entre ces quartiers fragiles et le reste du territoire et améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

La convention cadre du Contrat de ville du Grand Sud Caraïbe a été signée en juillet 2015 par l'ensemble des partenaires : Préfecture de Région, CASBT, villes de Baillif, Basse-Terre, Gourbeyre, Saint-Claude et Capesterre-Belle-Eau, Recteur de l'Académie, Conseil Régional, Conseil Départemental, Caisse des Dépôts, Chambre de Commerce et d'Industrie, Tribunal de Grande Instance, Agence Régionale de Santé, Caisse d'Allocations Familiales, Pôle Emploi, Mission locale.

Toutes ces institutions se sont engagées mutuellement à agir concrètement en faveur des quartiers les plus défavorisés en **mobilisant leurs crédits de droit commun et leurs crédits spécifiques** pour accompagner la mise en œuvre de projets définis dans le plan d'actions intercommunal au bénéfice des quartiers de la politique de la ville ou de leurs habitants.

Ces engagements sont également contractualisés par commune dans une convention d'application territoriale qui définit les modalités d'intervention respectives des partenaires du contrat.

La Communauté d'Agglomération lance, avec ses partenaires, un appel à projets sur la base des orientations stratégiques définies pour chaque commune dans la convention d'application territoriale du contrat de ville et sur des priorités arrêtées chaque année.

Ainsi, le présent appel à projets a pour objectif de soutenir les initiatives bénéficiant aux habitants des quartiers de la géographie prioritaire du contrat qui s'appuient sur les politiques de droit commun complétées par les crédits spécifiques de la politique de la ville.

II – LES NOUVELLES ORIENTATIONS DU CONTRAT DE VILLE ET SES PRIORITES POUR L'ANNEE 2020

1. CADRE GENERAL 2016 - 2022

Le cadre stratégique du contrat de ville a été défini lors de son élaboration en 2015, à travers la mise en place de groupes de travail avec les partenaires institutionnels, les acteurs locaux et associatifs.

Le contrat de ville s'articule autour de **trois piliers**, auxquels s'ajoutent des priorités transversales :

Depuis la signature des contrats de ville en 2015, d'importantes évolutions institutionnelles sont intervenues suite aux dernières réformes et plans nationaux (plan pauvreté, …).

La loi de finances 2019 du 28 décembre 2018 **prolonge jusqu'en 2022 les contrats de villes ainsi que la géographie prioritaire et les dispositifs fiscaux rattachés.**

La circulaire du Premier Ministre en date du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers invite à **une rénovation des contrats de ville en s'appuyant sur l'évaluation à mi-parcours (2015-2018) de ces derniers** à travers un avenant qui prend la forme d'un protocole d'engagement renforcés et réciproques pour clarifier, réviser et prioriser les intentions au regard des évolutions constatées et résultats obtenus.

Dans l'attente de la signature de cet avenant de prorogation 2020-2022, **l'Etat et la Communauté d'agglomération SBT ont d'ores et déjà précisé leurs nouveaux engagements pour cette période, décrits ci-dessous, et auxquels les porteurs de projets devront répondre :**

Piliers	Thématiques	La CAGSC s'engage à :	L'État local s'engage à :
Cadre de vie – RU	**Cadre de vie**	• Améliorer le cadre de vie, le logement des personnes fragiles par la réalisation de petits travaux, l'auto réhabilitation accompagnée, la création de jardins compostage et de bricothèque partagés, d'actions d'embellissement, écologique. • Désenclaver les quartiers et favoriser la mobilité des habitants par la mise en œuvre d'un nouveau service de transport inter urbain grand public et de substitution pour les personnes en situation de handicap et une tarification spécifique *(DSP Transport).* • Accompagner les initiatives locales par la mise à disposition gratuite de bus dans le cadre d'opérations ponctuelles. • Développer l'accès au numérique des communes via l'appel à projets Wifi 4 EU.	- Renforcer la lutte contre l'habitat indigne
	Généralisation des démarches de GUP	• Participer à une instance de coordination des démarches de Gestion Urbaine de proximité (GUP)[1] et TFPB.	- Accompagner les services de la GUP au regard du cadre national d'utilisation de l'abattement fiscal TFPB -Favoriser l'accompagnement et la formation des conseils citoyens
	Renforcement de la mobilisation partenariale en faveur de la tranquillité publique	• Mobiliser le FIPD en coordination avec les plans d'action des CLSPD et du CISPD, et du contrat de ville, volet prévention de la délinquance. • Participer aux instances pour la mobilisation et la professionnalisation des adultes relais déployés par l'Etat sur le territoire SBT.	- Développer l'accompagnement, la formation et la professionnalisation des adultes relais.
Emploi insertion formation	**Renforcement de la cohérence des interventions autour de l'accompagne-ment des publics éloignés de l'emploi**	• Développer les clauses sociales dans les marchés publics de la CAGSC (DSP transport et homologation du stade de Rivière des pères) • Participer aux instances et mobiliser le Paqte avec les entreprises • Accompagner les opérateurs et mobiliser les autres dispositifs favorisant l'insertion, la formation, la création d'activités, l'entreprenariat. • Commander une étude flash sur le tissu économique des QPV et QVA, incluant l'ESS. • Soutenir les initiatives faisant du numérique une seconde chance pour les publics les plus éloignés de l'emploi, les décrocheurs du parcours scolaire et une opportunité de développement pour les associations.	- Lutter contre les discriminations - Mettre en place le Paqte avec les entreprises -Développer le dispositif Emploi-Franc

Piliers	Thématiques	La CAGSC s'engage à :	L'État local s'engage à :
Cohésion sociale	**Éducation**	• Améliorer le transport scolaire et sa tarification *(DSP Transport scolaire)* • Consolider les 4 PRE et les cordées de la réussite. • Soutenir les initiatives des EPLE concourant à la réussite éducative des apprenants.	- Doubler le nombre d'apprentis en QPV -Poursuivre un accompagnement privilégié des établissements en éducation prioritaire et en REP+, et particulièrement Jean Jaurès de Baillif.
	Développement sportif et culturel	• Soutenir les actions en faveur des pratiques physiques, sportives et culturelles • Renforcer l'animation de proximité de l'outil intercommunal, le Quart'bus	- Accompagner la mise en place et le déploiement des Micro-Folies -Soutenir les acteurs de terrain à travers les postes FONJEP - Accompagner et renforcer le dispositif "Savoir nager"
	Développement associatif	• Commander une étude flash sur le tissu associatif du SBT et les associations œuvrant pour la politique de la ville. • Favoriser l'accompagnement, la professionnalisation du secteur associatif, sa valorisation et son engagement. • Favoriser l'accompagnement et la formation des conseils citoyens.	
	Santé	• Relancer la mise en place du Contrat Local de Santé (CLS) avec une application communale pour favoriser l'accès aux soins et la prévention.	
	Autres priorités…	• Participer aux instances des plans nationaux. • Favoriser la contractualisation des Contrats pluriannuels d'objectifs (CPO). • Optimiser la communication globale du Contrat de ville	- Développer la mise en place de Maisons France Service - Décliner le plan de lutte contre la Pauvreté notamment par la contractualisation avec le Département - Décliner le plan de lutte national contre l'illettrisme et l'illectronisme en direction des quartiers confrontés à cette situation - Former les adultes relais et les responsables associatifs à "Valeurs de la République et Laïcité" -Augmenter les Contrats pluriannuels d'objectifs (CPO) et ainsi faciliter le travail des associations.

2. *PRIORITES DE L'APPEL A PROJETS 2020*

Chaque année, les priorités d'intervention sont arrêtées par les communes et l'intercommunalité en partenariat avec les signataires du contrat de ville intercommunal.

Pour l'année 2020, afin de construire leur réponse, les porteurs de projets doivent obligatoirement se référer aux priorités déclinées ci-avant et ci-après.

Les projets peuvent porter sur une ou plusieurs thématiques du contrat de ville et être à destination d'un ou plusieurs publics et quartiers concernés.

Les projets doivent s'inscrire, autant que faire se peut, dans les priorités transversales de la Politique de la Ville. La prise en compte de ces **priorités thématiques et transversales** dans les projets déposés servira aussi de critères d'éligibilité lors de l'instruction des dossiers.

2.1 L'Etat et le CGET

L'Etat et le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), nouvellement nommée, Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), entendent accentuer leurs priorités en 2020 sur l'insertion et le développement économique.

2.2 Communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe (CAGSC)

La Communauté d'agglomération soutient les projets relevant des 3 piliers qui sont de portée intercommunale et communale d'après ses engagements (p. 5 à 6) en cohérence avec les préconisations formulées lors de l'évaluation à mi-parcours de son contrat de ville.

2.3 Les 5 communes concernées

Les priorités 2020 des 5 communes de la politique de la ville sont mentionnées par pilier dans les tableaux ci-dessous :

2.2.1 - COMMUNE DE BAILLIF

ENJEU PRIORITAIRE : FAVORISER LA COHESION SOCIALE POUR AMELIORER LE BIEN VIVRE ENSEMBLE	
PILIER 1 : COHESION SOCIALE	
Volet Thématique : Favoriser la réussite éducative pour tous	
Actions	**Objectifs**
Coordination et animation des Programmes de Réussite Educative (PRE)	- - Favoriser les apprentissages et améliorer la réussite scolaire - Contribuer à l'égalité des chances dès le plus jeune âge Replacer le parent dans son rôle de premier éducateur - Concevoir et accompagner des parcours individualisés en liaison constante avec les familles. - Diminuer les obstacles s'opposant à la réussite scolaire et éducative des enfants concernés. - Développer la sociabilisation et l'estime de soi par l'art et la culture - Encourager le dépassement de soi, le goût de l'effort, et évacuer les frustrations par le sport - Découvrir des métiers (journalisme, pêche, couture etc…)
Volet thématique : Accompagnement à la parentalité	
Aide à la Parentalité	- Valoriser, accompagner, soutenir les parents dans leur rôle parental -Favoriser les échanges d'expériences - Permettre aux parents de trouver une écoute ainsi que des éléments de réponses à leurs difficultés.
Volet thématique : Favoriser le lien social et les solidarités et promouvoir l'émergence des initiatives citoyennes	
Programmation d'activités en faveur des publics fragiles (personnes âgées, personnes en situation d'handicap)	- Lutter contre les effets du vieillissement de la population - Rompre l'isolement social à travers d'ateliers collectifs et ou intergénérationnels - Développer des initiatives participatives (jardins partagés, théâtre forum)
Volet Thématique : Faciliter l'accès à la culture, au sport et aux loisirs	
L'appropriation du patrimoine naturel de son territoire par le sport et les loisirs	- Favoriser les loisirs des jeunes des quartiers prioritaires qui ne peuvent pas partir en vacances. - Permettre aux jeunes de s'épanouir par des pratiques sportives et culturelles (tournoi inter-quartier) - Permettre aux pratiquants de la course hors stade, coureurs à pied et marcheurs de se mesurer dans une compétition à étapes (8) sur le territoire de la Commune - Promotionner le sport en particulier la marche et la course à pied, activités qui contribuent à se maintenir en bonne santé.

2.2.1 - COMMUNE DE BAILLIF

ENJEU PRIORITAIRE : AMELIORER LES CONDITIONS DE VIE DES HABITANTS DANS LES QUARTIERS ET REDUIRE LES RISQUES DE DEGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT	
PILIER 2 : CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	
Volet Thématique : Améliorer le cadre de vie et promouvoir un renouvellement urbain équilibré	
Actions	**Objectifs**
Embellissement paysager, artistique et participatif des quartiers	- Embellir et revaloriser les espaces publics en créant du lien social - Favoriser le travail collectif - Réduire l'oisiveté et l'errance des jeunes - Fédérer un groupe de jeunes autour d'un projet commun en portant sa contribution à la vie de la cité, un devoir de citoyen

ENJEU PRIORITAIRE : LEVER LES FREINS A L'EMPLOI ET FAVORISER L'ENTREPRENARIAT	
PILIER 3 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI	
Volet Thématique : favoriser l'emploi et l'insertion	
Actions	**Objectifs**
Développement et accompagnement de dispositifs d'insertion des jeunes	- Découvrir le monde du travail

2.2.2 - COMMUNE DE BASSE-TERRE

ENJEU PRIORITAIRE : FAVORISER LA COHESION SOCIALE POUR AMELIORER LE BIEN VIVRE ENSEMBLE	
PILIER 1 : COHESION SOCIALE	
Volet thématique : Favoriser la réussite éducative pour tous	
Actions	**Objectifs**
Citoyen et acteurs de demain	- Accompagner les jeunes vers l'autonomie (accueil de jeunes) - Accompagner les projets d'éducation à la citoyenneté
Coordination et animation du Programme de Réussite Éducative – (PRE)	- Favoriser l'égalité des chances des enfants et adolescents de 2 à 16 ans et leur famille, présentant des signes de fragilités - Mettre en place des parcours individualisés selon les besoins identifiés des enfants et adolescents
Éducation et petite enfance	- Soutenir les actions liées à la parentalité - Mise en œuvre du bonus de 1 000 € par place de crèche
Volet thématique : Favoriser le lien social et les solidarités et promouvoir l'émergence des initiatives citoyennes	
Nos ainés au cœur des cités	- Lutter contre l'isolement des personnes âgées - Participer au maintien à domicile
Dynamisme du tissu associatif	- Accompagner une association à se structurer en Centre Social ou Établissement de vie sociale
Volet thématique : Améliorer l'accès et l'accessibilité aux équipements sportifs et culturels	
Accès aux activités sportives et de loisirs	- Développer les pratiques sportives, culturelles et artistiques pour tous - Favoriser l'accès aux équipements sportifs pour une pratique non compétitive
Culture et quartiers	- Démocratiser et délocaliser les pratiques culturelles, artistiques et artisanales en tenant compte du patrimoine matériel et immatériel (Mircro-folies, Quart'Bus, C'est mon patrimoine…)
Volet thématique : Améliorer l'accès à la santé	
Action de sensibilisation et de prévention à la santé	- Développer une offre d'activités physiques et sportives près des lieux de vie, diversifiée intergénérationnelle - Développer le sport santé et inciter à la pratique pour sa santé
Volet thématique : Prévention de la délinquance	
Redynamisation des instances partenariales	- Élaborer une stratégie locale de prévention de la délinquance
Action de prévention de la délinquance des jeunes	- Coordonner et animer le CDDF - Soutenir les actions proposant des parcours individualisés - Mettre en place les TIG et les mesures de réparation

2.2.2 - COMMUNE DE BASSE-TERRE

ENJEU PRIORITAIRE : AMELIORER LES CONDITIONS DE VIE DES HABITANTS DANS LES QUARTIERS ET REDUIRE LES RISQUES DE DEGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT	
PILIER 2 : CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	
Volet Thématique : Améliorer le cadre de vie et promouvoir un renouvellement urbain équilibré	
Actions	**Objectifs**
Revitalisation du centre-ville	- Mettre en œuvre le programme « Action Cœur de Ville » (réhabilitation de la maison Liensol)
Lutter contre l'habitat indigne	- Poursuivre le projet de restructuration et d'aménagement du quartier de Calebassier - Solliciter la CASBT pour le lancement d'une étude pré-opérationnelle pour l'habitat indigne
Amélioration de l'environnement et du logement des personnes défavorisés et âgées et en situation de handicap	- Déployer l'action SOS Michel MORIN - Améliorer le cadre de vie à travers des actions d'embellissements et paysagères

ENJEU PRIORITAIRE : LEVER LES FREINS A L'EMPLOI ET FAVORISER L'ENTREPRENARIAT	
PILIER 3 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI	
Volet Thématique : Favoriser l'emploi et l'insertion	
Actions	**Objectifs**
Développement des clauses d'insertion dans les rchés publics	- Utiliser la commande publique comme outil de lien dans le cadre de la réalisation de travaux (Projet de réhabilitation de la maison LIENSOL)
Volet thématique : Faciliter le développement de l'activité économique	
Soutien à l'Economie Sociale et Solidaire	- Favoriser l'émergence et la structuration des projets de l'Economie Sociale et Solidaire - Accompagner les associations à investir les locaux du village artisanal de Rivière des Pères, les accompagner à se structurer.

2.2.3 - COMMUNE DE CAPESTERRE BELLE-EAU

ENJEU PRIORITAIRE : FAVORISER LA COHESION SOCIALE POUR AMELIORER LE BIEN VIVRE ENSEMBLE	
PILIER 1 : COHESION SOCIALE	
Volet Thématique : Favoriser la réussite éducative pour tous	
Actions	**Objectifs**
Citoyen et acteur de demain	- Favoriser l'intégration sociale des jeunes. - Faire découvrir à travers l'action citoyenne, l'implication professionnelle et le sens des responsabilités. - Mobiliser les jeunes et les encourager à s'engager. - Valoriser l'engagement des jeunes.
Elaboration, coordination et animation du Programme de Réussite Educative (PRE)	- Assurer une continuité territoriale. - Favoriser l'égalité des chances de tous les enfants du territoire du Sud Basse-Terre - Mettre en place des parcours individualisés. - Aider l'enfant à réussir ses apprentissages et à devenir l'adulte de demain.
Volet thématique : Favoriser le lien social et les solidarités et promouvoir l'émergence des initiatives citoyennes	
Nos aînés au cœur des quartiers	- Prendre en compte la question du vieillissement dans les quartiers. - Améliorer la place des aînés dans la vie sociale de la cité. - Intégrer les aînés à la vie du territoire et les associer pleinement aux actions mises en œuvre.
La dynamisation du tissu associatif	- Promouvoir, structurer et valoriser le tissu associatif - Permettre aux habitants des QPV, constitués ou non en association, de participer au développement économique de leur quartier et de sa cohésion sociale. - Construire des projets qui contribuent à l'animation du quartier et à l'amélioration des conditions et du cadre de vie. - Développement des échanges intergénérationnels entre habitants et inter quartiers.
Volet Thématique : Améliorer l'accès et l'accessibilité aux équipements sportifs et culturels	
L'appropriation du patrimoine naturel de son territoire par le sport et les loisirs	- Démocratiser la pratique et la participation aux activités sportives, culturelles et de loisirs en préservant la mixité tant sociale que sexuelle. - Favoriser l'accessibilité des sites. - Lutter contre l'inactivité, l'oisiveté et la délinquance. - Se servir de la culture et du sport comme facteurs d'inclusion sociale, de promotion de la citoyenneté. - Valoriser et conforter les structures existantes. - Sécuriser et pérenniser les espaces, sites et itinéraires.
Culture et quartiers	- Former des jeunes et ou adultes à la pratique d'un instrument de musique. - Développer la créativité artistique pour lutter contre l'oisiveté des jeunes. - Permettre aux enfants des quartiers défavorisés d'accéder à des activités d'arts plastiques.

2.2.3 - COMMUNE DE CAPESTERRE BELLE-EAU

ENJEU PRIORITAIRE : AMELIORER LES CONDITIONS DE VIE DES HABITANTS DANS LES QUARTIERS ET REDUIRE LES RISQUES DE DEGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT	
PILIER 2 : CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	
Volet Thématique : Améliorer le cadre de vie et promouvoir un renouvellement urbain équilibré	
Actions	**Objectifs**
Embellissement paysager, artistique et participatif des quartiers	- Embellir et revaloriser les espaces publics en créant du lien social - Favoriser le travail collectif - Réduire l'oisiveté et l'errance des jeunes - Fédérer un groupe de jeunes autour d'un projet commun en portant sa contribution à la vie de la cité, un devoir de citoyen
Mémoire des quartiers	- Faire émerger l'identité culturelle partagée des quartiers. - Mettre en valeur l'histoire, la mémoire, le patrimoine des QPV et ses habitants. - Réinventer le mieux-vivre ensemble et l'appropriation des quartiers par les habitants. - Valoriser l'expression de toutes les cultures des quartiers. - Encourager les initiatives citoyennes en restaurant la solidarité intergénérationnelle.
Quand la récup' donne une seconde vie : Développement d'actions collectives citoyennes et solidaires intégrant l'économie circulaire	- Réinventer le mieux vivre ensemble et l'appropriation des quartiers par les habitants. - Sensibiliser au développement durable en favorisant l'installation des équipements peu énergivores et l'émergence des éco-quartiers.
Amélioration de l'environnement et du logement des personnes défavorisées et âgées (OPERATION SOS MICHEL MORIN)	- Permettre aux habitants de 60 ans et plus de bénéficier d'une offre de petits travaux favorisant le mieux vivre à leur domicile et la mise aux normes de leur habitat.
Elaboration d'un diagnostic des risques sanitaires, sismiques des quartiers et d'un plan d'actions de sensibilisation	- Informer, alerter les publics fragiles. - Prévenir des maladies infectieuses d'origine environnementale.

2.2.3 - COMMUNE DE CAPESTERRE BELLE-EAU

ENJEU PRIORITAIRE : LEVER LES FREINS A L'EMPLOI ET FAVORISER L'ENTREPRENARIAT	
PILIER 3 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI	
Volet Thématique : favoriser l'emploi et l'insertion	
Actions	**Objectifs**
Accompagnement de l'action des acteurs œuvrant à l'insertion. Comment raccrocher les wagons ?	- Accompagner les acteurs de terrain et les structures d'accompagnement pour renforcer leurs capacités d'intervention en faveur des publics éloignés de l'emploi des quartiers en recherche d'emploi et/ou d'activité, surtout ceux absents des dispositifs ou ne les sollicitant pas. - Développer une connaissance plus précise de ces publics accompagnés par la Mission Locale, Pôle Emploi, BIJ, PIJ… pour une meilleure coordination entre les acteurs. - Mobiliser l'ensemble des dispositifs existants au plus près de ces publics.
Préparation active et innovante des publics vers l'emploi	- Innover dans l'accompagnement vers et dans l'emploi. - Remobiliser les personnes éloignées de l'emploi (jeunes et moins jeunes) et faciliter leur insertion. - Favoriser les actions de pré-insertion. - Lever les freins périphériques à l'emploi. - Développer les liens et les passerelles.
Volontaire, je m'engage et m'implique dans ma ville pour ma vie	- Mise en place d'alternatives favorisant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. - Favoriser la reconnaissance du bénévolat de compétences (passeport bénévole, portefeuille de compétences…). - Valoriser l'engagement des jeunes.
Entreprendre autrement, autour des territoires et de nos habitants	- Favoriser l'émergence et la structuration des acteurs de l'ESS qui permettent aussi de développer des occasions de première expérience et d'expérimentation.

2.2.4 - COMMUNE DE GOURBEYRE

ENJEU PRIORITAIRE : FAVORISER LA COHESION SOCIALE POUR AMELIORER LE BIEN VIVRE ENSEMBLE	
PILIER 1 : COHESION SOCIALE	
Volet Thématique : Favoriser la réussite éducative pour tous	
Actions	**Objectifs**
La coordination au service de la réussite scolaire	- Favoriser les apprentissages et améliorer la réussite scolaire. - Contribuer à l'égalité des chances dès le plus jeune âge.
Volet thématique : Favoriser le lien social et les solidarités et promouvoir l'émergence des initiatives citoyennes	
La dynamisation du tissu associatif	- Promouvoir, structurer et valoriser le tissu associatif. - Construire des projets qui contribuent à l'animation du quartier et à l'amélioration des conditions et du cadre de vie. - Développer des échanges intergénérationnels entre habitants et inter quartiers.
Volet Thématique : Améliorer l'accès et l'accessibilité aux équipements sportifs et culturels	
L'appropriation du patrimoine naturel de son territoire par le sport et les loisirs	- Favoriser les loisirs des jeunes des Quartiers de Veille Active qui ne peuvent pas partir en vacances. - Démocratiser la pratique et la participation aux activités sportives, culturelles et de loisirs en préservant la mixité tant sociale que sexuelle. - Favoriser l'accessibilité des sites. - Lutter contre l'inactivité, l'oisiveté et la délinquance.
Volet Thématique : Prévenir la délinquance et améliorer la tranquillité publique	
Renforcement de la médiation dans l'espace public	- Restaurer la tranquillité des habitants dans les quartiers. - Sécuriser de manière préventive l'espace public. - Contribuer à la réappropriation de l'espace public. - Renforcer la coopération entre les différentes institutions, les équipes de médiation, et la population.

2.2.4 - COMMUNE DE GOURBEYRE

ENJEU PRIORITAIRE : AMELIORER LES CONDITIONS DE VIE DES HABITANTS DANS LES QUARTIERS ET REDUIRE LES RISQUES DE DEGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT	
PILIER 2 : CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	
Volet Thématique : Améliorer le cadre de vie et promouvoir un renouvellement urbain équilibré	
Actions	**Objectifs**
Mise en valeur du patrimoine architectural, culturel et touristique	- Permettre la réappropriation culturelle par les habitants de leur cadre de vie, - Permettre aux habitants de découvrir leurs quartiers, son histoire et d'en devenir des acteurs éclairés.

ENJEU PRIORITAIRE : LEVER LES FREINS A L'EMPLOI ET FAVORISER L'ENTREPRENARIAT	
PILIER 3 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI	
Volet Thématique : favoriser l'emploi et l'insertion	
Actions	**Objectifs**
Développement et accompagnement des chantiers d'insertion innovants	- Développer une offre de chantiers d'insertion axée autour des richesses patrimoniales (naturel, culturel, architectural, immatériel, humain…). - Soutenir les projets ayant pour finalité de développer l'économie circulaire, de valoriser le patrimoine, développer des filières artisanales innovantes, le tourisme vert et la culture. - Renforcer l'attractivité économique et touristique du territoire.
Volet Thématique : Faciliter le développement de l'activité économique	
Actions	**Objectifs**
Améliorer et renforcer l'accompagnement des entrepreneurs et créateurs des quartiers	- Mobiliser l'ensemble des acteurs de l'accompagnement à la création, à la reprise d'activité, au maintien d'activité et coordonner leur action sur le terrain.

2.2.5 - COMMUNE DE SAINT-CLAUDE

ENJEU PRIORITAIRE : FAVORISER LA COHESION SOCIALE POUR AMELIORER LE BIEN VIVRE ENSEMBLE	
PILIER 1 : COHESION SOCIALE	
Volet Thématique : Favoriser la réussite éducative pour tous	
Actions	**Objectifs**
Coordination et animation des Programmes de Réussite Educative (PRE)	- Favoriser les apprentissages et améliorer la réussite scolaire - Contribuer à l'égalité des chances dès le plus jeune âge - Replacer le parent dans son rôle de premier éducateur - Concevoir et accompagner des parcours individualisés en liaison constante avec les familles. - Diminuer les obstacles s'opposant à la réussite scolaire et éducative des enfants concernés.
Volet thématique : Accompagnement à la parentalité	
Aide à la Parentalité	- Valoriser, accompagner, soutenir les parents dans leur rôle de premier éducateur -Favoriser les échanges d'expériences - Permettre aux parents de trouver une écoute ainsi que des éléments de réponses à leurs difficultés.
Volet Thématique : Améliorer l'accès et l'accessibilité aux équipements sportifs et culturels	
L'appropriation du patrimoine naturel de son territoire par le sport et les loisirs	- Favoriser les loisirs des jeunes des Quartiers de Veille Active qui ne peuvent pas partir en vacances. - Démocratiser la pratique et la participation aux activités sportives, culturelles et de loisirs en préservant la mixité tant sociale que sexuelle. - Favoriser l'accessibilité des sites. - Lutter contre l'inactivité, l'oisiveté et la délinquance.
Volet Thématique : Prévenir la délinquance et améliorer la tranquillité publique	
Renforcement de la médiation dans l'espace public	- Restaurer la tranquillité des habitants dans les quartiers. - Sécuriser de manière préventive l'espace public. - Contribuer à la réappropriation de l'espace public. - Renforcer la coopération entre les différentes institutions, les équipes de médiation, et la population.

2.2.5 - COMMUNE DE SAINT-CLAUDE

ENJEU PRIORITAIRE : AMELIORER LES CONDITIONS DE VIE DES HABITANTS DANS LES QUARTIERS ET REDUIRE LES RISQUES DE DEGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT	
PILIER 2 : CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	
Volet Thématique : Améliorer le cadre de vie et promouvoir un renouvellement urbain équilibré	
Actions	**Objectifs**
Embellissement paysager, artistique et participatif des quartiers	- Embellir et revaloriser les espaces publics en créant du lien social - Favoriser le travail collectif - Réduire l'oisiveté et l'errance des jeunes - Fédérer un groupe de jeunes autour d'un projet commun en portant sa contribution à la vie de la cité, un devoir de citoyen

ENJEU PRIORITAIRE : LEVER LES FREINS A L'EMPLOI ET FAVORISER L'ENTREPRENARIAT	
PILIER 3 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI	
Volet Thématique : favoriser l'emploi et l'insertion	
Actions	**Objectifs**
Développement et accompagnement des chantiers d'insertion innovants	- Mobiliser, former et accompagner des jeunes inactifs des Quartiers en veille active sur les dynamiques d'emploi et de qualification - Permettre à ces jeunes de se réinsérer socialement et professionnellement. - Favoriser l'émancipation par le travail. - Développer une dynamique d'entreprenariat.

III – LES TERRITOIRE ET PUBLIC CONCERNES

Le contrat de ville unique du Sud Basse-Terre s'appuie sur **une nouvelle géographie resserrée** répartie en :

- ⇨ Quartier prioritaire (QPV) sur les trois communes de Baillif, Basse-Terre et Capesterre-Belle-Eau.
- ⇨ Quartier de veille active (QVA) sur les deux communes de Gourbeyre et St-Claude.
- ⇨ Zones franches urbaines (ZFU) nommées ZFU de territoires entrepreneurs à B/Terre.
- ⇨ Réseau d'éducation prioritaire à Baillif (REP +) et Capesterre-Belle-Eau (REP).
- ⇨ Quartiers vécus.

1. *LES QUARTIERS PRIORITAIRES (QPV)*

A la signature du Contrat de ville en 2015, ces quartiers représentaient 11 675 habitants, soit 32% de la population des 3 communes concernées et 14% de la population de l'agglomération du Sud Basse-Terre (83 575 en 2010).

Depuis, et d'après le dernier atlas du CGET, cette population des quartiers fragiles a évolué et est passé de 11 675 à 13 584 habitants, soit 16,53% de la population de l'agglomération (82 174 en 2013[2]). Baillif représente la plus forte progression de 1 997 à 3 119 habitants.

(Décret 2014-1751 du 30 décembre 2014)

Baillif 3 119 hbts	**Basse-Terre** 1 951 hbts	**Capesterre Belle-Eau** 8 514 hbts
Bourg, Cadet, St-Robert, Bois Rimbault, Jean Jaurès.	Bologne, Calebassier Rivière des pères, Pintade, Mallian, Chevalier St-Georges.	Bourg, Sarlassone-Petit Pérou-Ilet, Bananier-Haute plaine.

- 56,92 % de la pop. de Baillif (5 479 hbts) est en QPV
- 17,49 % de la pop. de B-Terre (11 150 hbts) est en QPV
- 44,34 % de la pop. de CBE (19 201 hbts) est en QPV

[2] *Source INSEE*

2. LES AUTRES QUARTIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Le périmètre comprend également :

- **Les autres quartiers des territoires sortants de la politique de la ville font l'objet d'une « veille active » (QVA),** visant à maintenir une attention soutenue des pouvoirs publics vis-à-vis de ces territoires. Ils pourront bénéficier de l'ingénierie de la politique de la ville, de la mobilisation des **crédits de droit commun** afin de poursuivre notamment certaines dynamiques enclenchées conformément à la volonté manifestée par les élus des communes concernées.

  Ils ne bénéficient pas des crédits spécifiques du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires – CGET.

Basse-Terre	**Gourbeyre** 7 000 hbts	**Saint-Claude** 8 000 hbts
Carmel	Rivière-Sens, Blanchet, Palmiste, Champfleury, Cité des Mombins, Cité le Gallion, Gros Morne Dolé, Bisdary, Valkanaers.	Quartier de la Diotte, Dugommier, Gallard, Belfond, Morin, Morne à Vaches, Vallée du Constantin, Matouba, Caféière.

- Les **quartiers vécus** qui bien que situés en dehors du périmètre des QPV correspondent aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent (écoles, équipements sportifs, zone d'activité, ...). Ainsi, les crédits spécifiques et de droit commun pourront bénéficier aux infrastructures, équipements et projets portés par les associations relevant du «quartier vécu », si leurs actions ont un effet avéré sur la situation des habitants des QPV.

- Les Zones **franches urbaines (ZFU) prolongées jusqu'en 2022 sous le nom de ZFU-territoires entrepreneurs.** La ZFU de Basse-Terre demeure donc active : Centre-ville et Rivière des Pères.

- Dans le cadre de la refonte de l'éducation prioritaire, un Réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP +) : **Collège Jean-Jaurès à Baillif** et un Réseau d'éducation prioritaire (REP): **Collège Germain-Saint-Ruf** à Capesterre-Belle-Eau ont été constitués pour la rentrée 2015, simultanément à la définition de la nouvelle géographie prioritaire.

IV - LES CRITERES D'ELIGIBILITE ET D'EXAMEN DES DOSSIERS

L'instruction des dossiers se fera sur la base des critères suivants :

1- LES CRITERES D'ELIGIBILITE

- ⇨ Les porteurs de projets de la politique de la ville sont les associations, bailleurs sociaux, collectivités territoriales et établissements publics dans la mesure où leurs actions interviennent au bénéfice des habitants et des quartiers de la politique de la ville.
- ⇨ Le projet concerne un ou plusieurs quartiers et répond aux priorités thématiques et territoriales définies par la note de cadrage.
- ⇨ Les porteurs de projets doivent au préalable **obligatoirement rencontrer au moins un référent communal ou intercommunal**.
- ⇨ **Le dossier complet doit être** accompagné de l'ensemble des pièces et être déposé dans les délais mentionnés.

CONCERNANT VOTRE STRUCTURE VOUS DEVEZ :

- ✓ Justifier d'une existence de **plus d'un an**,
- ✓ Disposer d'un numéro SIRET,
- ✓ Disposer d'un **ancrage territorial** (être un acteur local du territoire concerné par son projet ou être en partenariat avec des acteurs du territoire),
- ✓ Etre à jour des **bilans des subventions** antérieurement perçues,
- ✓ Etre à jour de **vos obligations légales** :

  - absence de dette sociale ou présenter un moratoire conclu avec la CGSS.

  - transmission des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants pour les associations dont le budget annuel est supérieur à 150.000 euros et recevant une ou plusieurs subventions de l'État ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 euros (article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006).

  - transmission des comptes annuels et d'un rapport du commissaire aux comptes pour les associations ayant perçus en N-1 une aide publique d'un montant total annuel supérieur à 153.000 euros (les subventions adultes-relais comptent) (article L 612-4 du Code de commerce).

2- LES CRITERES D'EXAMEN DES DOSSIERS

- ⇨ Les crédits de droit commun (Etat, Région, Département, ARS, CAF, DIECCTE, DAC, DEAL, Jeunesse et sports…) sont à mobiliser en amont des crédits spécifiques. Le droit commun correspond aux politiques sectorielles (santé, développement économique, éducation…) qui s'appliquent sur l'ensemble d'un territoire sans distinction entre les quartiers. Ces politiques de droit commun relèvent des compétences de toutes les institutions signataires du contrat de ville. Les crédits de droit commun des partenaires signataires seront prioritairement mobilisés avant d'avoir recours aux crédits spécifiques.

- ⇨ L'action doit s'inscrire dans le respect du principe de co-construction affirmé par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine : Les porteurs de projet apporteront une attention particulière à ce principe en veillant à impliquer les habitants, les associations des quartiers prioritaires et les acteurs locaux dans le cadre de leur projet au travers notamment des conseils citoyens.

- ⇨ Chaque action fera l'objet d'une évaluation annuelle, le porteur de projet mentionnera clairement dans son dossier les modalités d'évaluation choisies pour l'action.
- ⇨ **L'action doit se dérouler entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2020**. Si l'action n'est pas terminée, **une prorogation** pourra être accordée jusqu'au 31 mai 2021 en formulant la demande par écrit avant le 31 décembre 2020.

V – LA PROCEDURE DE DEPOT DES DOSSIERS

LES PIECES OBLIGATOIRES - Nouvelle Procédure (Voir Guide en annexe)

- ✓ Le dossier CERFA saisi et imprimé à partir de la nouvelle plateforme de dématérialisation « DAUPHIN » à l'adresse suivante **https://usager-dauphin.cget.gouv.fr**

- ✓ **Annexe 1 :** Liste des pièces à fournir lors du dépôt à la CAGSC.
- ✓ **Annexe 2 :** Fiche synthétique de présentation du projet sous format word.
- ✓ **Annexe 3 :** Fiche détaillée du budget prévisionnel de l'action.

POUR DEPOSER SON PROJET 2020, ce n'est pas si compliqué…

- ✓ **Appeler ou envoyer un mail** à la DJSCS (**Philippe RONDOT** / 0590.81.01.85 / philippe.rondot@jscs.gouv.fr) afin que la DJSCS vous invite à créer votre compte sur DAUPHIN (compte rattaché à un compte déjà existant) ;
- ✓ A partir du lien que vous recevrez par mail, **créer votre compte** (choisir un identifiant et un mot de passe en respectant les règles indiquées) ; *si **vous présentez un projet pour la première fois** au titre de la politique de la ville, vous devez aussi créer votre compte personnel en suivant les étapes indiquées* ;
- ✓ **Activer votre compte** ;
- ✓ **Mettre à jour** l'ensemble des données administratives de votre structure (Rib, fiche Insee, …) ;
- ✓ **Déposer** votre projet en suivant les étapes indiquées :
  - pour le choix de la localisation du projet, c'est obligatoirement "971 - CA du Grand Sud Caraïbe" (pas 971 - CV ville) ;
  - pour le budget prévisionnel du projet, c'est obligatoirement "année 2020" ;
  - dans la colonne « produit » du budget de l'action, pour mentionner dans « subvention d'exploitation – État », la participation du CGET, tapez "971" et ensuite, sélectionner " 971 - ETAT - POLITIQUE DE LA VILLE", puis écrire le montant de la subvention (sinon, votre projet n'existera pas sur la plateforme).
- ✓ **Imprimer** le dossier CERFA (reçu en pièce jointe avec le mail de confirmation du dépôt du projet) et l'attestation sur l'honneur **à signer** ;
- ✓ **Transmettre** le dossier CERFA et les pièces administratives au service Politique de la ville de la Communauté d'agglomération – CAGSC (lieu de dépôt unique).

Il est désormais possible de **"DUPLIQUER" une demande annuelle (n - 1), pour les actions en reconduction** (sur la page d'accueil, cliquer sur "suivre mes demandes" et ouvrir l'action à reconduire pour enfin cocher "reconduction". Il suffira ensuite de mettre à jour, entre autres, le budget prévisionnel de l'action 2020.

La **cellule support** (**09.70.81.86.94.**) située à PARIS (*pensez au décalage horaire*) se tient à votre disposition pour toutes questions liées à la plateforme de dématérialisation DAUPHIN).

POUR JUSTIFIER L'UTILISATION DES SUVBENTIONS 2019

- ✓ Se connecter sur la nouvelle plateforme de dématérialisation « DAUPHIN » à l'adresse suivante **https://usager-dauphin.cget.gouv.fr** et ouvrir son dossier de demande 2019, puis choisir l'action à justifier,
- ✓ Renseigner les données et confirmer le dépôt,
- ✓ **Imprimer** le compte rendu qualitatif et financier,
- ✓ Le faire signer par le représentant légal,
- ✓ **Joindre** l'annexe n°4 : Fiche d'identification des bénéficiaires des quartiers en 2019

- ✓ Le **communiquer** par mail et par voie postale à la **DJSCS** (CGET) et **au service Politique de la ville de la Communauté d'agglomération – CAGSC** et aux autres financeurs ayant soutenus votre action (Région, Département, DAC, CAF, …).

La justification des subventions accordées en 2019 sera ouverte dans DAUPHIN, le 24 février 2020.

Pour tous les opérateurs, les pièces administratives doivent être fournies en sus du dossier de demande de subvention : Voir Annexe 1

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS

La date limite de dépôt des dossiers de demande de subvention (Cerfa et annexes) est fixée au :

Mardi 17 Mars 2020 à 11h00 – Délai de rigueur

DEPOT DES DOSSIERS SOUS FORMAT PAPIER ET NUMERIQUE

Tous les dossiers de demande de subvention devront être déposés au siège de la Communauté d'Agglomération (lieu de dépôt unique) :

- ⇨ en **2 exemplaires originaux Recto/verso et sous format numérique** (pdf et word),
- ⇨ avec la **Référence : Réponse Appel à projets PV 2020**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND SUD CARAIBE

SERVICE POLITIQUE DE LA VILLE

Rue Bébian – Place du père Magloire – 97100 Basse-Terre

Tél. : 0590 99 63 20

VI – LE REPERTOIRE DES ACTEURS DE LA POLITIQUE DE L A VILLE

Pour toute question et pour tout accompagnement spécifique **avant la date limite de dépôt des dossiers**, l'équipe du service Politique de la Ville reste à votre disposition. Les porteurs de projets doivent **obligatoirement rencontrer au moins un référent communal ou intercommunal**. Veuillez au préalable prendre un rendez-vous.

1- Référents de la Communauté d'agglomération

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND SUD CARAIBE
Service Politique de la Ville

Agent	Poste	Coordonnées
Roberta POMER	Responsable de service	rpomer.casbt@gmail.com 0590 41 57 55 0690 54 08 32
Lionel HUNT	Chargé de projet	l.hunt@casbt.gp 0590 99 63 20

2- Référents des communes membres

Des quartiers prioritaires (QPV) :

Commune	Agent	Poste	Coordonnées
Commune de Baillif	Patricia BABEL	Responsable des Affaires communautaires Chef de projet Contrat de ville	0590 99 11 81 p.babel@ville-baillif.fr
	Odile FAUCONNIER	Responsable CCAS - Programme de Réussite Educative (PRE)	0590 99 11 70 (poste 2119) o.fauconnier@ville-baillif.fr
	Catherine GOIGNAN	Coordonatrice Programme de Réussite Educative (PRE)	0590 99 11 70 c.goignan@ville-baillif.fr
	Henri BABEL	Police Municipale Coordonateur CLSPD	0590 99 11 70
Ville de Basse-Terre	Sylvie MERCIER	Cheffe de projet Contrat de ville - PRE Coordonnatrice CLSPD Directrice de projet Action Cœur de ville	0590 80 56 91 06 90 45 83 22 s.mercier@ville-basseterre.fr
	Chrystèle CHATUANT	Coordonatrice PRE	0590 32 88 74 0590 32 36 74 c.chatuant@ville-basseterre.fr
Ville de Capesterre Belle-Eau	Valérie RAMASSAMY	Chef de projet Contrat de ville Coordonatrice CLSPD	0590 86 76 89 0690 13 44 31 polville.cbe@gmail.com
	Jean-Philippe DANICAN	Chef de la police municipale Coordonateur CLSPD	0590863168 0690345235 pm-cbe@hotmail.fr
	Pascal Nemorin	Coordonnateur du PRE de CBE	DIRECTION EDUCATION - PRE De CBE 0690 43 51 72 pascal.nemorin@capesterrebelleeau.fr

Des quartiers en veille active (QVA) :

Commune	Agent	Poste	Coordonnées
Ville de Basse-Terre	Sylvie MERCIER	Cheffe de projet Contrat de ville - PRE Coordonnatrice CLSPD Directrice de projet Action Cœur de ville	0590 80 56 91 06 90 45 83 22 s.mercier@ville-basseterre.fr
	Chrystèle CHATUANT	Coordonnatrice Programme de Réussite Educative (PRE)	0590 32 88 74 0590 32 36 74 c.chatuant@ville-basseterre.fr
Commune de Gourbeyre	Gérard ABON	Chef de projet Contrat de ville Coordonnateur CLSPD	0590 92 25 03 0690 40 26 36 g.abon.mairiedegourbeyre@orange.fr
Commune de Saint-Claude	Rodrigue NANGIS	Chef de projet Contrat de ville Coordonnateur CLSPD	0590 80 00 16 0690 75 81 12 rodrigue.nangis@ville-saintclaude.fr
	Nathalie SOSSE	Coordonnatrice Programme de Réussite Educative (PRE)	

3- Référents des Partenaires signataires du Contrat de ville

Partenaires	Référents	Coordonnées
L'Etat (la Préfecture)	LORENZI Franck Délégué du préfet à la Politique de la Ville	Tél : 0590 99 39 61 / 0690 73 03 14 Fax : 0590 99 39 01 franck.lorenzi@guadeloupe.pref.gouv.fr
La DJSCS (CGET)	RONDOT Philipe Responsable service politique de la ville	0590 81 01 85 philippe.rondot@jscs.gouv.fr
	RENE-GABRIEL Murielle Chargée de mission Politique de la ville	0590 81 95 97 / 81 33 57 - ligne 134 murielle.rene-gabriel@jscs.gouv.fr
L'Académie Guadeloupe	LACEMON Lydia Proviseure à la vie scolaire Conseillère technique établissements et vie scolaire	0590 47 81 39 / 0690 37 81 37 lydia.lacemon@ac-guadeloupe.fr Secrétariat : Sinndy CALIF ce.pvs@ac-guadeloupe.fr
	Julienne DUBOIS Gestionnaire des associations de l'académie	association@ac-guadeloupe.fr
La DAC	Laurence SELBONNE Conseillère éducation artistique et culturelle	0590 41 14 59 0690 75 89 38 Laurence.selbonne@culture.gouv.fr
	Patricia SARTENA Chargée des PRE	0590 41 14 53 0690 57 27 44 patricia.sartena@culture.gouv.fr
L'ARS	BOULON Lionel Inspecteur de l'action sanitaire et sociale	0590 99 99 65 0690 520 658 lionel.boulon@ars.sante.fr
La DIECCTE	CHARPENTIER Véronique cheffe du département emploi et compétences	0590 80 50 50 / 03 0690 37 28 33 veronique.charpentier@dieccte.gouv.fr

Partenaires	Référents	Coordonnées
La Région	CLAIRY Edouina Chef du service Développement des territoires et de la politique de la ville	0590 80 40 40 (poste 42 90) eclairy@cr-guadeloupe.fr
Le Département	AIGUADEL-ARCHIMEDE Betty Chef du service Développement Social des Quartiers	Tel : 0590 93 78 06 Fax : 0590 93 78 01 betty.archimede@cg971.fr
	Estelle DOMIQUIN Directrice des Antennes et de l'Animation du Territoire p/i (Direction Générale Adjointe de l'Insertion)	0590 99 77 53 0690 63 21 44 estelle.domiquin@cg971.fr
	Pascale LUBINO Sous Directrice du Développement Social des quartiers et de la lutte contre l'exclusion	05 90 93 23 81 pascale.lubino@cg971.fr
La CAF	EDWIGE Maryline Conseillère territoriale	0590 90 53 07 maryline.edwige@cafguadeloupe.cnafmail.fr
Le Pôle emploi	DELACAZE Davy Directeur Agence de B/Terre	0590 99 48 68 / 0690 39 24 36 davy.delacaze@pole-emploi.fr
La CCI IG des Iles de Guadeloupe	PROCIDA Robert Directeur volet développement économique	0590 99 14 90 r.procida@guadeloupe.cci.fr
La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	MARTIN Jennifer Chargée de développement territorial Direction Régionale Antilles-Guyane	05 90 21 18 68 07 85 35 78 07 jennifer.martin@caissedesdepots.fr
La Mission locale	CHELLIN Josiane Responsable de secteur GSC	0590 81 96 84 josiane.chellin@mission-locale-guadeloupe.fr
	OLANOR Murielle Secteur de Capesterre Belle-Eau	0590 86 83 46 murielle.olanor@mission-locale-guadeloupe.fr
La SIG	DERUSSY Ruddy Responsable UT	0590 93 42 31 0690 59 08 93 r.derussy@sig-guadeloupe.fr
La Semsamar	Jean-Pierre APPOLINAIRE Directeur de la Gestion du patrimoine	Tel : 0590 93 66 40 Fax : 0590 90 95 26 jappo@semsamar.fr

VII – LA LISTE DES RUES DES QUARTIERS PRIORITAIRES (QPV)

Le contrat de ville intercommunal s'appuie sur **une géographie prioritaire, les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville** (QPV) répartis sur trois communes, Baillif, Basse-Terre, et Capesterre-Belle-Eau.

COMMUNES	QUARTIERS PRIORITAIRES (QPV) / SECTEURS / RUES CONCERNES	
BASSE-TERRE	**PINTADE**	Voie Diligenti, avenue du gouverneur de Lyon
	CALEBASSIER	Chemin des Colibri, ruelle des frégates, Ruelle des mouettes
	CHEVALIER SAINT-GEORGES	
	Rue Chevalier Saint-Georges, rue Denis Michaux, impasse de la nouvelle ville, rue Emile Vauchelet, Ruelle Pactole avenue, allée des Avocatiers, rue Annibal Waneybergue, ruelle Yves Benfele	
	MALLIAN	
	Rue Julien Mallian, rue Théodore Lacascade, rue Jules Gascon, Rue Thyrus de Pattrizel, rue Georges Favreau	
	BOLOGNE	
	Allée des immortelles, allée des amandiers, allée des marguerites, allée des balisiers, avenue des pères domicains, allée des sang-dragon	
	RIVIERES DES PERES	
	Rue du Général Lambert, avenue François Mitterrand, rue Elie Chauffrein, Allée des tamarins, rue du Général Lanzerac, rue Jean Jaurès, Rue Aimé Noël, Allée du 27 mai 1848, rue Clovis Renaison, rue Adolphe Gatine, rue René Baptistide, rue Jules Billecop	
BAILLIF	**BOURG**	
	Avenue du Père Labat, rue des anciennes écoles, rue de l'église, rue du cimetière rue Delgrès, rue Henri Soret, rue Joseph Pagesy , route de Cadet ruelle des quenettes, rue de la liberté, rue des corsaires, rue des fortifications prolongée, rue des ortolans, rue de la madeleine, route de Morne Mabouya, rue de la circonvallation	
	CADET	
	Chemin des tamariniers, route de cadet, chemin de la Brigade, rue Fauconnier, chemin de fond Sillac, chemin des Pommes Cannelles 2, Rue ravine des Corsaires, chemin de Bougenot	
	SAINT-ROBERT	
	Chemin des Pommes Acajou, chemin des Judes Plessis, Ruelles des Crotons, Route de Saint-Robert, chemin de fond Rivon, chemin des Pyrénées, chemin Dardanelles, chemin des avocatiers, chemin du Boulanger, rue de l'arbre à pain, ruelle des roches caraïbes, chemin de Clairefontaine, chemin Danois, chemin sur canal	
	BOIS RAIMBAULT	
	Chemin de Bois Raimbault, chemin des tamariniers, chemin de Common, ruelle des pruniers	

COMMUNES	QUARTIERS PRIORITAIRES (QPV) / SECTEURS / RUES CONCERNES
BAILLIF (suite)	**JEAN JAURES**
	Rue du Stade, Rue de la Poste, Rue Jean Jaurès (Allée des Cannas, Allée des Gerbéras, Allée des Hémérocalles, Allée des Hortensias, Allée des Bégonias, Allée des Œillets) ; Rue des Balisiers.
CAPESTERRE-BELLE-EAU	**HAUTE PLAINE / BANANIER**
	Rue François, rue des palétuviers, route de Haute plaine, chemin Aurélie, rue Morne Cinq Jours, rue de morne à Zailles, rue trou aux chats, Bd de Bananier, rue de plage, rue de Berville, route de Mont Plaisir, rue Bernard Zebus, Allée Saint-Sauveur, rue de la Batterie, Impasse du rivage, rue du père Thole, Allée des mineurs, impasse du Fond Colmar, impasse du souffleur.
	BOURG / SARLASSONE
	Lotissement Moulin à Eau, résidence le Cap, rue Bacadere, lotissement Salome, rue de Cayenne, rue des ortolans, rue des alouettes, rue de la Grande Rivière, rue des Raisiniers, rue des dames de l'usine, rue du poète Christophe, rue Jean Jaurès, Boulevard maritime, avenue Paul lacavé, rue Perrinon, rue Pasteur, rue de l'usine, rue du général Felix Eboué, Boulevard Delgrès, Rue des Cosmonautes, rue Gambetta, Allées des Bougainvilliers, Rue Gérard Turlet, Allée des Frambroisins, rue Henri Sidambarom, rue Auguste Saint-Luce, rue de l'abbé Grégoire, rue Schœlcher, rue Foch, rue Léopold Dorval, rue AnatolCeleste, rue Mont plaisir, Rue AmédéFengarol, Rue Victor Hugo, rue Léon Philis Seymour, Allée Xantippe, rue de Fromager, ruelle Maurice Narayaninsamy, rue Camille Ambert, rue de la pépinière, Chemin du Figuier, rue Pois doux, Allée de l'harmonie, rue des galbas, lotissement Moula, rue de la république, rue Joliot Curie, Rue albertBerville, rue du marquis de Bouillet, rue du Progrès, Allée des Flamboyants, rue des Banglins, Allées des acacias, Rue Gérard Baptistide, rue des Filaos, rue Gérard Marianne, rue du Château, rue de la Fontaine, boulevard Front de mer, rue des Joncs, rue de la caserne, rue de l'embouchure.
	ILET PEROU
	Rue de l'ilet Pérou, Ruelle Cabuzel, ruelle Jalce, Ruelle Vouteau, Ruelle de l'arbre à Pain, ruelle Mancel, Ruelle Vadney, ruelle Combet, ruelle de la Terre Rouge.

VIII - INFORMATIONS UTILES

Le CGET concourt par son action à la cohésion des territoires

www.cget.gouv.fr

Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) est un service de l'État placé sous l'autorité du ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. Il appuie le Gouvernement dans la lutte contre les inégalités territoriales et le soutien aux dynamiques territoriales, en concevant et animant les politiques de la ville et d'aménagement du territoire avec les acteurs locaux et les citoyens. Ses champs d'intervention sont interministériels : accès à l'emploi, aux soins et aux services au public, cohésion sociale, inclusion numérique, aide aux mobilités, attractivité économique, transitions écologique et numérique, redynamisation des territoires fragiles et des centres-villes en déprise…

Le CGET est issu du regroupement de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar), du Secrétariat général du comité interministériel des villes (SGCIV) et de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé).

Le 01 Janvier 2020, le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), l'Agence du numérique et Epareca sont devenus l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

Préfecture Guadeloupe : www.guadeloupe.gouv.fr/Politiques-publiques/Politique-de-la-ville

DJSCS : www.guadeloupe.drjscs.gouv.fr

DAC : www.culture.gouv.fr/Regions/Dac-Guadeloupe

NOTICE POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOTRE DEMANDE DE SUBVENTION

www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=51781&cerfaFormulaire=12156

CREER, GERER ET DEVELOPPER SON ASSOCIATION

www.associations.gouv.fr

Site officiel de l'administration française sur la vie associative, guide d'informations pratiques et démarches :

Votre compte association en ligne sur service-public-asso.fr	Faire évoluer votre association
Créer votre association	Le compte Asso
La gestion de l'association	Le FDVA (Fonds pour le développement de la vie ..)

Services en ligne et formulaires - associations | service-public.fr

www.service-public.fr/associations

www.service-public.fr/associations/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires

www.impots.gouv.fr/portail/professionnel/je-suis-une-association

www.impots.gouv.fr/portail/professionnel/.../quel-statut-pour-mon-association

GUIDES DES FONDATIONS

MECENAT ET ASSOCIATIONS - Opale susceptibles de soutenir les projets artistiques et culturels
www.opale.asso.fr/IMG/pdf/2016_opale_fiches_fondation_4oct.pdf

www.esspace.fr/financement-ess-fondations.htm

IX - DONNEES UTILES

Les documents contractuels du CONTRAT DE VILLE INTERCOMMUNAL : convention cadre, plan d'actions, tableaux récapitulatifs et convention d'application territoriale pourront vous être adressés, sur demande aux référents politique de la ville des communes et de la communauté d'agglomération.

Panoramas statistiques 2019

La DJSCS de Guadeloupe vous présente l'édition 2019 du « Panorama Statistique » qui rassemble les principaux indicateurs et statistiques disponibles dans ses trois domaines de compétence, jeunesse, sport et cohésion sociale. A des fins de comparaison, les données affichées concernent la Guadeloupe et la France hexagonale mais également les autres départements français d'Amérique : **www.guadeloupe.drjscs.gouv.fr**

Les chiffres clés de la jeunesse Guadeloupe 2018 sont une réalisation de la DJSCS de Guadeloupe.
C'est une brochure qui rassemble quelques indicateurs sociaux, pour vous donner une plus grande visibilité sur la jeunesse : **www.guadeloupe.drjscs.gouv.fr**

2ème édition du « Rapport sur les inégalités en France » Publié le 31/05/2017
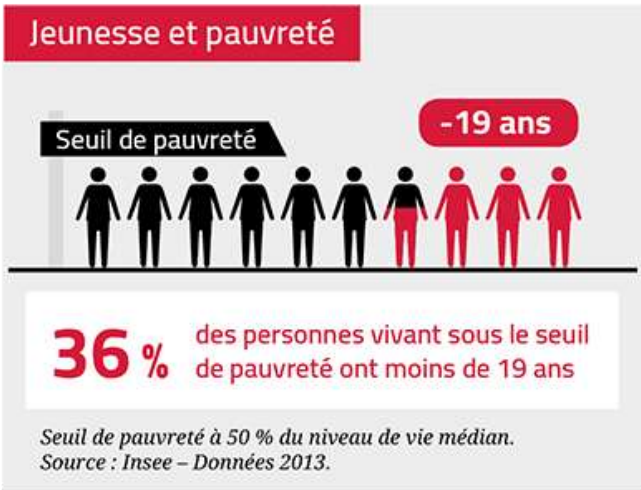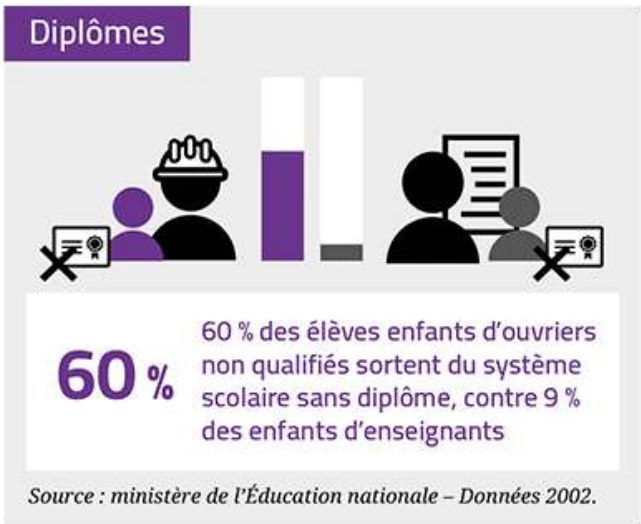
L'Observatoire des inégalités a publié son deuxième « ***Rapport sur les inégalités en France*** » - Edition 2017. Au sommaire : revenus, éducation, travail, modes de vie, territoires abordés à travers notamment 200 tableaux et graphiques expliqués et commentés.